



COMMISSION FUTSAL 2022/2023 PV DE RÉUNION 02 04 OCTOBRE 2022

Début de la commission : 19H15 ;
Fin de la commission : 21H00.

Membres présents :

SALINGUE Lionel	MONIN Elisa
LANGLAIS Léa	BOUTIGNY Eric
GIFFAUT Yves	QUESNE Jean-Michel
MACHADO Alexandre	LAUNAY Damien
PELLERIN Thierry	LOUDJANI Clément

Membres excusés :

MESAGLIO Mélissa	FRANCOIS Brigitte
JIQUEL Florent	LEGRAIN Jacky
MATYNIAC Hervé	ORTIZ Frédéric

Membre absent :

--	--

Membre invité :

LE CAIGNEC Gérard	PESLE Marianne
-------------------	----------------

Messieurs GOURDEL Sébastien et BAILLARD Patrick, présidents du District de Football de l'Orne, se sont excusés pour cette commission.

Au programme :

- I - Validation du PV1 - Saison 2022-2023 ;
- II - Retour sur la commission régionale et le dernier comité directeur;
- III - Inscription pour la saison 2022 - 2023 ;
- IV – Validation des règlements et amendes forfaitaires
- V – Formation à l'arbitrage
- VI - Criterium
- VII – Divers et conclusion.

I – Validation du PV1 :

Après avoir fait un tour de table, il est fait remarqué à la commission que Mme LANGLAIS Léa a été oubliée dans les membres présents. Nous nous en excusons et l'erreur est rectifiée immédiatement. A la suite de cette reprise, le PV 1 est validé à la majorité.

II – Retour sur la commission régionale et le dernier comité directeur :

II.1 – Commission régionale :

Lecture est faite du dernier Pv de la commission régionale datant du 13 septembre 2022. La commission se réjouit du retour des finales régionales qui auront lieu les 25 et 26 février 2023. les catégories concernées sont les U13, U15, U13 F, U15 F et U18 F. Nous regrettons cependant qu'il n'y ai rien pour les U18M.

La commission prend acte qu'elle devra désigner 2 clubs pour le 20 février 2023. Concernant le district de l'Orne, il s'agira des vainqueurs et seconds des phases départementales. Dans le cas ou l'un des clubs ne souhaiterait pas intégrer les phases régionales, il sera remplacé par le club arrivant en troisième puis quatrième position et ainsi de suite.

II.2 – Comité directeur :

Le Comité directeur a validé la proposition d'exclusion de la commission de Mr MOHAMADI Abdou. Concernant les demandes de la commission notamment sur les lots pour les finalistes, nous sommes informés qu'à cette date aucune décision n'a été prise.

III – Inscriptions pour la saison 2022 - 2023 :

Bien qu'elles soient ouvertes depuis le mois de juillet 2022, à ce jour il y 4 équipes d'inscrites. Prenant en compte ce chiffre, les responsables des diverses catégories vont reprendre les listing d'inscriptions des années antérieures afin de contacter les clubs.

Mme LANGLAIS se charge quand à elle d'un rappel sur les réseaux sociaux en lien avec Mme FRANCOIS et il est demandé à Mme PESLE d'envoyer un rappel sur les messageries clubs.

Un second rappel sera effectué dans les mêmes conditions à la fin du mois d'Octobre 2022.

IV – Validation des règlements et amendes forfaitaires :

IV.1 – Règlement :

Une seule évolution dans le règlement concernant la « relance ligne médiane ». La section arbitrage l'a prise en compte et fait modifier l'annexe des lois du jeu associé afin que ce document puisse être renvoyé à l'ensemble des clubs avant le début de la compétition.

IV.2 – Pénalités forfaitaires :

N'ayant pas eu de compétition depuis deux saisons, la commission souhaite faire un rappel sur les amendes liées aux absences des clubs lors des journées de compétition. En effet, pour la plupart des catégories, les inscriptions dans la compétition futsal sont gratuites et très peu limitées sur le nombre d'équipe. La commission essayant de limiter les poules à un maximum de 6 équipes, les forfaits peuvent représenter une difficultés majeurs surtout si ils ne sont pas déclarés.

De ce fait, l'imputation financière **par équipe / par journée** est renouvelée :

- Forfait général annoncé 5 jours avant le début de la compétition : Pas de pénalités ;
- Forfait déclaré avec un délai de 48H avant le coup d'envoi : 50€;
- Forfait annoncé à moins de 48H du coup d'envoi ou non déclaré : 75€.

Afin d'éviter tout malentendu, la déclaration du (ou des) forfait(s) doit se faire par courriel à l'adresse mail du secrétariat district : en y mettant en copie le membre de la commission responsable de la catégorie.

Concernant le classement de la poule, en cas de forfait, l'équipe est considérée perdante sur « tapis vert » avec un résultat de 3-0.

En cas de forfait sur l'une des deux journées des phases de poules, l'équipe ne pourra prétendre à la finale départementale.

La décision de l'application des amendes du aux forfaits sera étudiée lors de la commission qui aura lieu après l'organisation de l'ensemble des finales.

V – Formation à l'arbitrage :

La date de la formation à l'arbitrage est confirmée. Elle aura lieu le 05 novembre 2022, le lieu restant encore à définir.

Mr LOUDJANI nous confirme la présence des 17 services civiques mais le District n'a pas pour le moment plus d'inscrits. En conséquence, il est décidé de refaire une campagne de communication via les réseaux sociaux et le secrétariat du District.

Pour rappel, les inscriptions à la formation arbitrage prendront fin le 31 octobre 2022.

VI – Criterium :

Après deux saisons sans activité, la pratique du Futsal est un peu « oubliée », prenant en compte ce point et désirant ne pas se précipiter, il est décidé de reporter le projet Criterium sur la saison 2023 / 2024.

Une partie de la commission continuera à travailler sur ce projet et une communication importante sera réalisée au moment des finales.

En fonction des retours, il est envisagé une présentation aux clubs d'ici la fin de la saison 2022 / 2023.

VII – Divers et conclusion:

Le Président de la commission fait part de son absence à la réunion qui a été programmée le jeudi 26 janvier 2023 en conséquence la commission décide de l'avancer au jeudi 19 janvier 2023 à 19H00.

A l'issue de la réunion un tour de table a été effectué, n'ayant pas d'autres points à aborder, elle s'est clôturée. La prochaine commission a été fixée le mardi 08 novembre 2022.